

16 novembre 1976 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

# LETTRE DE M. VALÉRY GISCARD D'ESTAING A M. RAYMOND BARRE, PREMIER MINISTRE, LE 16 NOVEMBRE 1976

`EPARGNE POPULAIRE` MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, LA SITUATION D'INFLATION, QUE CONNAIT DEPUIS PLUSIEURS ANNEES L'ECONOMIE MONDIALE, AFFECTE DIRECTEMENT L'EPARGNE. SANS DOUTE, PAR LE JEU DES TAUX D'INTERETS, ET PAR LA SUBSTITUTION D'UNE FORME DE PLACEMENT A UNE AUTRE, EST-IL POSSIBLE A UNE PARTIE DES EPARGNANTS, UTILISANT LES CONSEILS DES INSTITUTIONS FINANCIERES, DE PROTEGER EFFICACEMENT LEUR EPARGNE. MAIS IL N'EN VA PAS DE MEME POUR CEUX QUI NE PEUVENT AFFECTER A L'EPARGNE QU'UNE FAIBLE PARTIE DE LEURS RESSOURCES ET QUI N'ONT SOUVENT RECOURS QU'A UN SEUL TYPE DE PLACEMENT. DANS CES CONDITIONS, IL ME PARAIT UTILE DE DEFINIR POUR CES PETITS EPARGNANTS, SOUCIEUX AVANT TOUT DE PROTEGER LEUR PATRIMOINE, UN INSTRUMENT D'EPARGNE SIMPLE ET SPECIALISE QUI, EN CONTREPARTIE D'UN TAUX D'INTERET LIMITE, ET D'UNE STABILITE EFFECTIVE DES DEPOTS, LEUR ASSURE LA SECURITE DURABLE DE LEUR AVOIR. IL NE S'AGIT PAS DE PROCEDER A UNE INDEXATION GENERALISEE DE L'EPARGNE : UNE TELLE INDEXATION NE POURRAIT QU'AFFAIBLIR LA CAPACITE DE NOTRE ECONOMIE A SE DELIVRER DE L'INFLATION. L'OBJECTIF EST DE METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF QUI ASSURE LA PROTECTION EFFICACE DES PETITS PATRIMOINES, AFIN DE REpondre AU BESOIN DES FRANCAIS DE NOTRE TEMPS. JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR FAIRE ETUDIER, PAR LES MOYENS QUE VOUS JUGEREZ APPROPRIES, LES CARACTERISTIQUES D'UN TEL DISPOSITIF. IL CONVIENT NOTAMMENT DE REFLECHIR A L'EMPLOI JUDICIEUX DE CETTE EPARGNE, AFIN D'EN TIRER LA MEILLEURE UTILITE, ET D'ATTENUER LE COUT DE LA PROTECTION DU PATRIMOINE. CE DISPOSITIF DEVRIT POUVOIR ENTRER EN APPLICATION AU PLUS TARD LE 1ER JANVIER 1978. JE VOUS PRIE DE CROIRE, MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, A L'EXPRESSION DE MA TRES CORDIALE CONSIDERATION